

DENIER DU CULTE, C'EST MAINTENANT !

JE DONNE

Pour faire vivre ma paroisse.

Grâce au Denier, la paroisse peut :

1. Contribuer

Le Denier contribue au quotidien des paroisses, au traitement des prêtres en activité comme à la retraite et à la rémunération des laïcs salariés. Il complète également les quêtes dominicales pour financer les différentes charges de la paroisse et contribue enfin à la solidarité inter-paroissiale.

2. Soutenir

Le Denier finance les missions pastorales de votre paroisse : le catéchisme, les sacrements, les rencontres avec les personnes âgées ou seules, les formations proposées autour de la foi, et bien d'autres.

3. Former

Le Denier de l'Eglise contribue à offrir des formations aux jeunes et aux moins jeunes ! Différents parcours leur permettent de grandir dans la foi et de l'approfondir pour mieux la transmettre.

ADRESSE : **Association Diocésaine de Bayonne**
16, Place Monseigneur VANSTEERBERGHE
64410 BAYONNE CEDEX

Vous pouvez effectuer votre don en ligne sur le site du Diocèse :
dons.diocese64.org (reçu fiscal si demandé)